



Congés à l'issue d'un arrêt maladie

Par **baboune64**, le **12/04/2013** à **08:06**

Bonjour,

Avant mon arrêt maladie j'avais posé des congés acceptées par mon supérieur. A l'issue de mon arrêt maladie qui se terminé le dernier jour où j'aurais dû travailler, puis-je enchaîner sur mes congés? (Secteur privé). La visite de reprise de travail pourra- t-elle être programmée à mon retour de congé (3 semaines)?

Dois-je rappeler à mon employeur que je serai en congés et que ma reprise aura lieu 3 semaines plus tard.

Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **12/04/2013** à **08:39**

Bonjour,

La réponse a été donnée dans un autre fil.

Si vous devez passer une visite médicale de reprise (AT et/ou maladie de plus de 30 jours) vous ne pouvez pas prendre de congés payés puisque le contrat de travail demeure suspendu jusqu'à cette visite.